

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 07 octobre 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1849

Conventions de partenariat entre l'ARPE-ARB et les conservatoires botaniques nationaux dans le cadre de la réalisation du guide « plantons local » en Provence-Alpes-Côte d'Azur

5 Membres présents avec voix délibérative :

Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Véronique DELFAUX (CR), Christophe MADROLLE (CR), Marielle FABRE (CD 84)

2 Pouvoirs :

Sophie VAGINAY RICOURT (CR), excusée, donne pouvoir à Véronique DELFAUX (CR)
Didier REAULT (CD 13), excusé, donne pouvoir à Georges BOTELLA (CR)

2 Membres absents excusés :

Nathalie CHEVILLARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non votants) :

Léa LOUARD (CD 84), Carole TOUTAIN (CD 84), Alexandre ABRY (CD 84), Béatrice ORELLE (CD 13), Blanche De LA CRUZ (CD 13), Géraldine POLLET (CR), Valérie RAIMONDINO (CR), Sylvie GAILLARD (CESER), Guy PARRAT (CESER), Karine CAZETTES (CESER), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Philippe PIERRON (Agence de l'Eau), Valérie LEBRAS (NCA), Géraldine BIAU (DREAL), Pascale MAZZOCCHI (Paierie Régionale), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 9
Quorum atteint**

Considérant Que devant la demande croissante d'information, de pédagogie et de conseils sur les projets de végétalisation paysagère et écologique, il est apparu nécessaire de proposer un guide régional sur les palettes végétales locales adaptées aux différents territoires constituant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant Que l'ARPE-ARB a été missionnée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DREAL et l'OFB pour assurer la réalisation du guide régional « Plantons local en Provence-Alpes-Côte d'Azur » sur la végétalisation locale. Pour réaliser ce guide, l'ARPE-ARB assure la rédaction générale et coordonne un comité de rédaction pour bénéficier des savoirs de différents partenaires techniques ;

Considérant Qu'au regard du projet, une collaboration très étroite entre l'ARPE-ARB et les 2 conservatoires botaniques nationaux est essentielle. La construction des listes d'espèces s'appuiera sur le travail engagé dans le cadre de la marque « Végétal local » animée par les deux Conservatoires Botaniques à l'échelle régionale, même si l'objectif de cet outil n'est pas de se limiter strictement aux espèces de la marque. La priorité dans la sélection des espèces sera donnée au regard de la valeur ajoutée en termes de biodiversité ;

Considérant Qu'il convient de formaliser deux conventions de partenariats :

- Une convention entre l'ARPE-ARB et le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBNMed) pour financer le CBNMed à hauteur de 4 000 € pour sa participation au comité de rédaction et la production de listes principales et complémentaires des espèces locales avec leurs caractéristiques, afin de construire les palettes végétales ;
- Une convention entre l'ARPE-ARB et le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) pour financer le CBNA à hauteur de 2 000 € pour sa participation au comité de rédaction et la production de listes principales et complémentaires des espèces locales avec leurs caractéristiques, afin de construire les palettes végétales ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à signer les deux conventions de partenariat, l'une entre l'ARPE-ARB et le CBNMed et l'autre entre l'ARPE-ARB et le CBNA dans le cadre de la réalisation du guide « plantons local » en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait et délibéré à Marseille, le 7 octobre 2021

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

